

De Ali Bensaâd à Salah-Eddine Sidhoum

# Le “deux poids, deux mesures” du soutien médiatique

*“C’est avec effroi que je pense que si, moi, avec un tissu relationnel dans le mouvement associatif et politique plus consistant que celui d’un citoyen moyen, avec une poignée d’amis fidèles et disposant d’une crédibilité dans des milieux divers et parfois opposés ; si, moi, avec tous ces atouts au départ, j’ai eu tant de difficultés à me faire entendre, je pense à ce qu’il en aurait été, à ce qu’il en fut probablement souvent, de citoyens encore plus anonymes que moi. Et je pense que tous, par nos lâchetés, nos silences, le confort de nos schémas et de nos “analyses justes”, nos a priori et nos partis-pris idéologiques, nous avons tous, nous continuons tous, à nous rendre complices du calvaire, dans le silence, d’innombrables citoyens anonymes.” Ali Bensaâd, l’universitaire constantinois, qui a été condamné à mort par contumace pour “appartenance à un groupe terroriste”, ne croyait pas si bien dire. Car, bien avant lui, d’autres intellectuels et universitaires, islamistes ou supposés l’être, comme Salah-Eddine Sidhoum, ont fait l’objet des mêmes accusations.*

**M**ais si Ali Bensaâd a pu bénéficier d’un large soutien médiatique, qui a également servi à une véritable cabale contre l’ex-président de la République, Liamine Zeroual, et son conseiller Mohamed Betchine, le cas de Salah-Eddine Sidhoum, chirurgien orthopédiste condamné par contumace à 20 ans de prison en 1997 pour “appartenance à une organisation terroriste” est presque passé sous silence. Plus que la peine de prison, aujourd’hui, le Dr Sidhoum risque de mourir. Il est, depuis le 30 septembre 2003, en grève de la faim totale pour réclamer un jugement équitable et un statut de prisonnier d’opinion.

Salah-Eddine Sidhoum est chirurgien et militant des droits de l’Homme de longue date. Il a occupé le poste de maître-assistant à la Faculté de médecine d’Alger jusqu’en 1994 date de son entrée en clandestinité. En avril 1980, il a été arrêté et a subi des menaces pour avoir diffusé une pétition exigeant la libération de toutes les personnes emprisonnées lors du Printemps berbère. En octobre 1988, il avait alerté l’opinion publique nationale et internationale sur l’usage de la torture et de balles explosives dans la répression des jeunes. Il avait contribué avec d’autres confrères à la création du Comité médical de lutte permanente contre la torture.

Depuis 1992, Salah-Eddine Sidhoum s’est particulièrement distingué par un combat contre les violations systématiques des droits de la personne humaine, au nom de la lutte antiterroriste. Il n’a pas cessé depuis cette date de témoigner, d’informer et de porter à l’opinion publique nationale et internationale les nombreux cas de torture, de disparitions, d’exécutions extrajudiciaires qui se présentaient à lui. Dans plusieurs de ses écrits et déclarations, il affirmait que “ni la torture ni la politique dite sécuritaire n’étaient des solutions à la crise algérienne. Que le problème était éminemment politique et que la solution ne pouvait être que politique”.

En septembre 1994, il adressa une lettre ouverte à Liamine Zeroual, dans laquelle il attirait l’attention du chef de l’Etat sur les graves dérives du “tout sécuritaire” au détriment des droits de l’Homme. Son écrit est documenté de 53 cas précis de graves atteintes aux droits de l’Homme. Il informa le Président Zeroual qu’il était en possession d’un millier d’autres cas de violations graves bien documentées, qu’il était disposé à remettre à une éventuelle commission d’enquête honnête.

Deux semaines après avoir adressé cette lettre ouverte, Sidhoum est cité dans la presse parmi une liste de professeurs d’universités et de médecins recherchés par la police qui les accusait de terrorisme.

Sidhoum a été cité par un confrère chirurgien orthopédiste, Dr Lafri Khaled, qu’on a accusé de soigner des blessés de groupes armés. Sous la torture, comme il le témoigne lui-même, Lafri commencera à livrer des noms en vrac de voisins, de camarades de lycée et de confrères dont



Salah-Eddine Sidhoum, chirurgien orthopédiste.

le Dr Sidhoum, afin que cesse le supplice. D’autres, comme le Pr Moulay, enseignant de mathématiques à l’université de Bab Ezzouar, ont été arrêtés.

En 1996 a eu lieu le procès de l’affaire Moulay-Lafri. Les deux ont été condamnés à trois années de prison pour “organisation d’un groupe armé”. Sidhoum a, dans cette affaire, bénéficié d’un non-lieu. Dans la même année, un autre dossier a été collé au Dr Sidhoum. Il est accusé avec le Pr Moulay, un autre chirurgien orthopédiste, et un malade de “création d’organisation clandestine pour renverser le régime en place afin d’instaurer un Etat islamique, subversion, participation à des mouvements de rébellion, complot contre l’autorité de l’Etat et tentative de renversement du régime d’Etat et de ses institutions reconnues constitutionnellement, création de cellules illégales attentant à l’unité nationale, atteinte à sa sécurité, à sa stabilité et à l’intégrité de ses frontières, non-dénonciation d’une organisation secrète et de ses membres”. En février 1997, Moulay, le jeune chirurgien de l’hôpital Zmirli, le malade et d’autres inculpés seront acquittés, tandis que Sidhoum fut condamné à 20 années de réclusion par contumace.

Le 13 janvier 2000, Salah Eddine-Sidhoum publiait une lettre ouverte adressée à l’opinion publique et aux ONG internationales dans laquelle il affirmait refuser l’amnistie accordée dans le cadre de la loi portant “concorde civile” et se disait prêt à se présenter devant la justice pour peu que des garanties lui soient accordées sur sa sortie et sur l’équité du procès.

Salah-Eddine Sidhoum s’est constitué prisonnier le 29 septembre 2003. Le lendemain, il est entré en grève de la faim totale pour réclamer un statut de détenu d’opinion et un procès équitable. Dans une lettre adressée au directeur de la prison de Serkadji, M. Bachir Adda, et au

représentant de la Croix-Rouge en Algérie, M. Olivier Durr, le comité de soutien au Dr Sidhoum affirme que ce dernier a été placé dans une cellule d’isolement au sous-sol de Serkadji. Une cellule humide, avec une fenêtre sans vitre, envahie par les rats et les poux. Selon son fils et ses avocats, l’état de santé du Dr Sidhoum se détériore quotidiennement. En 8 jours, il a perdu 9 kilos (actuellement il pèse 53 kilos). Il présente une dyspnée (essoufflement), une tachycardie (accélération permanente du rythme cardiaque), et une hypoglycémie.

Selon ce comité, le médecin de la prison a suggéré l’hospitalisation du Dr Sidhoum, mais le directeur de la prison de Serkadji a rejeté la demande en ne proposant que de le transférer dans une cellule d’isolement à l’infirmerie des tuberculeux. Soit la mort certaine pour Salah-Eddine Sidhoum !

Dernières bonnes nouvelles, le jeudi 16 octobre aura lieu la révision du jugement prononcé en 1997 au cours duquel le Dr Sidhoum avait été condamné par contumace à 20 ans de réclusion. Par ailleurs, ce mardi a lieu une audience pour décider de sa mise en liberté provisoire.

“Mais le véritable problème va au-delà de ma personne et de l’arbitraire vécu. Il pose la question de la manipulation du terrorisme. Mon cas est un exemple irréfutable et schématisé (au sens pédagogique) de l’utilisation de l’arme du terrorisme par certains cercles du pouvoir. Dans mon cas, il s’agit d’une manipulation pour me faire endosser un statut de terroriste. Mais à partir de là, la question ne vaut-elle pas également d’être posée sur la nature d’un certain nombre d’“actes de terreur” ? La manipulation, puisque manipulation il y’a comme le prouve mon exemple, ne s’étend-elle pas également à certains de ces actes ?” écrivait, en juillet 1998, Ali Bensaâd.

Abdelkader Djali